

PLAN DE RELANCE

VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »

Avenant n°2 à la Convention de délégation de gestion

Vu la convention de délégation de gestion relative au BOP DINUM du programme 363
« Compétitivité »

Vu la convention de délégation de gestion conclue entre la Direction interministérielle du
numérique et la Direction du Numérique des Ministères Sociaux en date du 15/12/2021

Vu l'avenant n°1 entre la Direction interministérielle du numérique et la Direction du Numérique
des Ministères Sociaux en date 22/06/2023

Le présent avenant n°2 est conclu

ENTRE

La direction interministérielle du numérique,
Sise 20 avenue de Ségur, 75007 PARIS
représentée par Madame Stéphanie SCHAER, directrice,
ci-après désignée « DINUM » ou « délégant »,

D'UNE PART,

ET

La Direction du numérique des ministères Sociaux
Sis 39-43 quai André Citroën 75902 Paris CEDEX 15
Représentée par Madame Anne JEANJEAN, en sa qualité de directrice
ci-après désignée « DNUM » ou « délégataire »

D'AUTRE PART,

Ce présent avenant n°2 a pour seul objet une seconde modification de l'article 6 de la convention de délégation de gestion relatif à la durée, les autres clauses demeurant identiques.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article I.

La fin de validité de la convention de délégation de gestion est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à paris

Le délégant, la DINUM,	Le délégataire, la DNUM des Ministères Sociaux
Date	Date : 20/11/2023
Signature	Signature  Nathalie Cu villier Cheffe de service, adjointe à la Directrice du Numérique  MINISTÈRES SOCIAUX <small>Liberté Égalité Fraternité</small> Secrétariat général Direction du numérique